

2015-007



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des territoires  
et de la mer  
des Alpes-Maritimes

Service Habitat Logement

Affaire suivie par : Benoit Trescartes  
☎ 04.93.72.73.72

✉ benoit.trescartes@alpes-maritimes.gouv.fr

Nice, le 23 JAN. 2015

Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer  
des Alpes-Maritimes



**Objet :** Accession à la propriété, 6000 communes rurales éligibles au prêt à taux zéro pour l'achat de logements anciens à réhabiliter

**Pièces jointes :** Extrait du site Service-Public.fr sur les conditions d'obtention du PTZ  
Liste des communes concernées avec leur zonage

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, votre commune fait partie des 6 000 communes concernées par l'ouverture du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural. Ces communes ont été sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché.

Cette mesure issue du projet de loi de finances pour 2015 s'adresse aux particuliers et est conditionnée à des travaux de rénovation. Elle permettra de mieux prendre en compte la situation de ménages qui souhaitent acquérir et rénover un logement existant. Pour être éligibles au PTZ, les opérations d'acquisition d'un logement ancien devront s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération (1). Ces opérations bénéficieront d'un PTZ aussi avantageux qu'une opération de construction neuve. L'octroi d'un PTZ est soumis à d'autres conditions : notamment, le logement doit être une résidence principale et les revenus du ménage doivent respecter des plafonds.

Vous trouverez en pièce-jointe les conditions à remplir par les ménages désireux de solliciter un prêt à taux zéro.

Vous pourrez utilement orienter ces ménages vers l'**Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06)** :

Les conseillers de l'ADIL sont spécialistes du droit et du financement du logement, ils établissent avec les futurs acquéreurs un diagnostic personnalisé de leur projet et réalisent à leur demande plusieurs simulations financières pour les aider à déterminer l'opération la mieux adaptée à leur situation.

(1) Le coût de l'opération TTC comprend, le coût de la construction (ou le coût des travaux éventuellement prévus lors de l'acquisition à l'exception de ceux financés par un Eco-prêt à taux zéro), les honoraires de négociation, les frais d'assurance dommages-ouvrage, certaines taxes afférentes à la construction (taxe d'aménagement), les coûts d'aménagement et de viabilisation du terrain et les honoraires afférents. Les frais d'acte notarié et les droits d'enregistrement ne sont, en revanche, pas pris en compte dans le coût de l'opération pour les terrains à bâtir ou l'acquisition d'un logement ancien.

Ils les conseillent sur les démarches à effectuer pour acheter un logement, les contrats proposés par les professionnels, les impôts, taxes et assurances liés au logement, les règles applicables à la copropriété, les aides aux travaux en faveur du développement durable. Les conseils de l'ADIL 06 sont totalement **neutres et gratuits**.

Coordonnées de l'ADIL 06 :

5, rue du Congrès  
06000 NICE

ou

6, rue Forville  
06400 CANNES

*sur rendez-vous*

*Il existe également des permanences dans 19 communes du département (voir site internet)*  
Téléphone : **04.93.98.77.57** (9h à 12h) / Site internet : [www.adil06.org](http://www.adil06.org)

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
des Alpes Maritimes

Hervé BRUNELLOT

**Liste des communes éligibles au dispositif  
PTZ Rural et leur zonage**

<b>Code géographique</b>	<b>Libellé commune</b>	<b>Zonage</b>
06013	Belvédère	C
06014	Bendejun	B2
06016	Beuil	C
06021	Bonson	B1
06023	Breil-sur-Roya	B2
06025	Le Broc	A
06047	Conségudes	B2
06057	L'Escarène	B2
06062	Fontan	C
06066	Gillette	B1
06074	Lantosque	B2
06077	Lucéram	B2
06082	Massoins	C
06091	Peille	B2
06092	Peillon	B2
06103	Roquebillière	C
06109	La Roquette-sur-Var	A
06127	Saint-Martin-Vésubie	C
06129	Saint-Sauveur-sur-Tinée	C
06136	Sospel	A
06144	La Tour	C
06151	Utelle	B2
06163	Tende	C

janv-15